



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **15 décembre 2017**

Délibération n° 2017-2481

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Adhésion de la Métropole de Lyon au Syndicat d'aménagement et de gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC) - Modification des statuts - Mise en oeuvre de la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) - Désignation de représentants du Conseil**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Claisse

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 28 novembre 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : lundi 18 décembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Gandolfi, M. Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jaquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Basdereff, MM. Berthilier, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Hugué, Mme Iehl, M. Jeandin, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : Mmes Bouzerda (pouvoir à M. Brumm), Laurent (pouvoir à M. Butin), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Bernard (pouvoir à M. Sannino), Mmes Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Berra (pouvoir à Mme Crespy), MM. Blache (pouvoir à M. Rantonnet), Casola, Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Gouverneyre (pouvoir à M. Colin), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Mme Leclerc (pouvoir à M. Fromain), M. Passi, Mme Piantoni (pouvoir à Mme Hobert), M. Rudigoz (pouvoir à Mme Panassier).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Boudot.

Conseil du 15 décembre 2017**Délibération n° 2017-2481**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Adhésion de la Métropole de Lyon au Syndicat d'aménagement et de gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC) - Modification des statuts - Mise en oeuvre de la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) - Désignation de représentants du Conseil**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 novembre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La compétence "gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations" dite GEMAPI, créée par la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), est affectée au bloc communal et transférée aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et à la Métropole de Lyon, qui sont compétents au 1er janvier 2018 (loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015).

Dans le cadre de ces évolutions règlementaires, l'ensemble des syndicats exerçant déjà certaines missions relevant de cette compétence doivent modifier leurs statuts en intégrant les EPCI et la Métropole au titre de la compétence GEMAPI en lieu et place des Communes.

Sur le territoire de la Métropole, le Syndicat d'aménagement et de gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC), pour lequel les Communes de Charbonnières les Bains, Craponne, Dardilly, Francheville, La Tour de Salvagny, Marcy l'Etoile, Oullins, Saint Genis les Ollières, Sainte Foy lès Lyon, Tassin la Demi Lune sont adhérentes, est concerné.

Le Conseil syndical du 20 septembre 2017 a proposé aux EPCI et à la Métropole une modification statutaire, qui prendra effet au 1er janvier 2018.

I - Situation actuelle

Le SAGYRC est un syndicat intercommunal créé par arrêté préfectoral du 26 décembre 2001 et actuellement constitué des Communes du bassin versant : Brindas, Chaponost, Charbonnières les Bains, Craponne, Dardilly, Francheville, Grézieu la Varenne, La Tour de Salvagny, Lentilly, Marcy l'Etoile, Montromant, Oullins, Pollionnay, Sainte Consorce, Saint Genis les Ollières, Sainte Foy lès Lyon, Tassin la Demi Lune, Vaugneray, Yzeron.

Il exerce des missions d'animation, d'études et de travaux dans le domaine de la gestion des cours d'eau, de restauration des milieux, de réduction du risque d'inondation (élargissement, digues et barrages écrêteurs), d'amélioration de la qualité de l'eau, de gestion quantitative de la ressource en eau ainsi que des actions de communication et sensibilisation.

II - Nouveaux statuts au 1er janvier 2018

Dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI, le SAGYRC est transformé en Syndicat mixte ouvert d'aménagement et de gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières.

Il est institué, au 1er janvier 2018, entre :

- les Communes de Brindas, Chaponost, Charbonnières les Bains, Craponne, Dardilly, Francheville, Grézieu la Varenne, la Tour de Salvagny, Lentilly, Marcy l'Etoile, Montromant, Oullins, Pollionnay, Saint Genis les Ollières, Sainte Consorce, Sainte Foy lès Lyon, Tassin la Demi Lune, Vaugneray et Yzeron,

- les Communautés de communes des Vallons du Lyonnais (CCVL), de la Vallée du Garon (CCVG), du Pays de l'Arbresle (CCPA) et des Monts du Lyonnais (CCMDL),
- et la Métropole.

Il exerce pour le compte de ses membres les 2 blocs de compétences suivants :

1° - La compétence GEMAPI, obligatoire

- aménagement du bassin versant de l'Yzeron, entretien et aménagement de l'Yzeron et de ses affluents, des canaux et des plans d'eau, la défense contre les inondations, la protection et la restauration des sites, écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines,
- adhérent à ce bloc de compétences : la CCVL, la CCVG, la CCPA, la CCMDL et la Métropole.

2° - Les missions dites complémentaires à la compétence GEMAPI, facultatives

- pilotage et animation de démarches contractuelles, animation dans le domaine de la gestion de la ressource et des milieux aquatiques, actions visant à améliorer la qualité de l'eau et prévenir les pollutions, dispositif de surveillance des eaux, actions d'animation pédagogique et d'éducation à l'environnement, appui technique aux projets d'urbanisme et d'aménagement, actions de communication, de concertation, d'information et de sensibilisation dans le cadre des projets,

- adhérent à ce bloc de compétences : Brindas, Chaponost, Charbonnières les Bains, Craponne, Dardilly, Francheville, Grézieu la Varenne, La Tour de Salvagny, Lentilly, Marcy l'Etoile, Montromant, Oullins, Pollionnay, Saint Genis les Ollières, Sainte Consorce, Sainte Foy lès Lyon, Tassin la Demi Lune, Vaugneray et Yzeron.

Le Conseil syndical est composé de 38 membres dont :

- pour le collège GEMAPI : 10 délégués pour la Métropole, 6 pour la CCVL, 1 pour la CCVG, 1 pour la CCPA, 1 pour la CCMDL,
- pour le collège des missions dites complémentaires à la compétence GEMAPI : 1 délégué par Commune (hors Montromant), soit 18 délégués et 1 délégué pour la CCMDL pour Montromant.

La répartition des sièges et des voix au Conseil syndical est fixée comme suit, pour un total de 109 voix :

- Métropole de Lyon : 10 délégués avec 6 voix par délégué, soit 60 voix,
- CCVL : 6 délégués avec 4 voix par délégué, soit 24 voix,
- CCVG : 1 délégué avec 3 voix par délégué soit 3 voix,
- CCPA : 1 délégué avec 2 voix par délégué, soit 2 voix,
- CCMDL : 1 délégué avec 1 voix par délégué, soit 1 voix,
- Communes : 1 délégué par commune soit 19 délégués avec 1 voix par délégué, soit 19 voix.

La Métropole dispose de 10 représentants titulaires et de 10 représentants suppléants qu'il convient de désigner.

Le syndicat exerce la compétence GEMAPI pour la compte de la Métropole sur les territoires des Communes de Charbonnières les Bains, Craponne, Dardilly, Francheville, La Tour de Salvagny, Marcy l'Etoile, Oullins, Saint Genis les Ollières, Sainte Foy lès Lyon, Tassin la Demi Lune concernées par le bassin versant de l'Yzeron ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

1° - Approuve l'adhésion de la Métropole de Lyon au Syndicat mixte ouvert d'aménagement et de gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC) en lieu et place des Communes de Charbonnières les Bains, Craponne, Dardilly, Francheville, La Tour de Salvagny, Marcy l'Etoile, Oullins, Saint Genis les Ollières, Sainte Foy lès Lyon, Tassin la Demi Lune et la modification statutaire afférente.

2° - Désigne, pour la durée du mandat en cours, au sein du Conseil syndical du SAGYRC :

Titulaires	Suppléants
1- M. Jean Paul COLIN	1- Mme Michèle VULLIEN
2- M. Michel LE FAOU	2- M. Bernard MORETTON
3- M. Roland BERNARD	3- M. Lucien BARGE
4- M. Alain GALLIANO	4- M. Gérald EYMARD
5- M. Joël PIEGAY	5- M. Gilles PILLON
6- M. Gilbert-Luc DEVINAZ	6- M. Pierre DIAMANTIDIS
7- Mme Véronique SARSELLI	7- M. Bernard GILLET
8- Mme Clothilde POUZERGUE	8- M. François-Noël BUFFET
9- M. Michel RANTONNET	9- Mme Agnès GARDON-CHEMAIN
10- M. Pascal CHARMOT	10-Mme Alice DE MAILLARD

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 18 décembre 2017.

.
.

.